

## L'inscription aux activités loisir jeunes, Ados et préados 2018-2019

### I) Montant des Cotisations et de la licence d'adhésion à la Fédération Française de natation

- **1) Cotisations pour l'École de natation (enfants nés de 2008 à 2013) : 157 Euros +22 euros de licence = 179 euros** pour le 1er adhérent inscrit à l'USSE natation, 10 euros de moins pour le second, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.
- **2) Cotisations Préados (enfants nés de 2004 à 2007) : 165 Euros +22 euros de licence = 187 euros** pour le 1er adhérent inscrit à l'USSE natation, 10 euros de moins pour le second, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.
- **3) Cotisations ados (enfants nés de 2001 à 2003) : 165 Euros +10 euros de licence = 175 euros** pour le 1er adhérent inscrit à l'USSE natation, 10 euros de moins pour le second, 20 euros de moins pour le troisième et les suivants.

### II) Dossier d'inscription

#### Il doit impérativement contenir :

- 1) La Fiche d'inscription remplie.
- 2) Le chèque de règlement libellé à l'ordre de l'USSE section natation (**attention un seul chèque par adhérent pour l'ensemble cotisation+licence**).
- 3) **Un certificat médical d'aptitude** : il est maintenant valable 3 ans, il n'est obligatoire que pour les nouveaux adhérents 2018-2019 et pour ceux ayant répondu OUI à l'une des questions du Questionnaire de Santé fourni dans le dossier d'inscription (voir celui-ci).

### III) Début des cours : La semaine du 17 septembre

### IV) Réinscription des anciens adhérents :

- **1) Les adhérents 2017-2018** seront prioritaires **jusqu'au dimanche 1 juillet 2018**. Pour cela, ils devront envoyer ou donner exclusivement leur dossier à **Johny Macaire, 5 rue des Verdiers 38120 Saint-Egrève**.
- **2) Important** : Un dossier sera considéré comme incomplet et renvoyé à l'expéditeur s'il ne contient pas au moins : **Fiche d'inscription, chèque**.  
Le chèque ne sera encaissé qu'à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2018. Ce qui laissera aux adhérents jusqu'au 30 septembre pour annuler leur inscription, leur chèque sera alors déchiré.
- **3) Justificatif de paiement de cotisation** : ils vous seront remis sur demande à [johnymacaire@cegetel.net](mailto:johnymacaire@cegetel.net) à partir du 01 novembre (exceptionnellement avant, si cela s'avérait urgent). **Attention** : la réception d'une facture implique la renonciation au droit de remboursement prévu ci-dessous (§5).
- **4) Remboursement de cotisation** : Toute inscription à l'USSE-Natation est considérée comme définitive. Toutefois, sur demande expresse écrite, l'USSE-Natation pourra au cas par cas, accepter la résiliation d'un adhérent. Le cas échéant, le remboursement de la cotisation de l'adhérent concerné sera effectué sur la base suivante :

- Entre la rentrée et le 30 septembre : remboursement de la totalité de la cotisation.
- Du 1<sup>er</sup> au 31 octobre : remboursement des 2/3 de la cotisation à l'**exception du montant de la licence versée à la FFN.**
- A partir du 1<sup>er</sup> novembre, pas de remboursement. Cependant, dans le cas d'une mutation professionnelle ou d'un changement de lieu d'études, le Bureau Directeur de l'USSE-Natation pourra décider de déroger à cette règle.

**Attention** : l'adhésion à la section est annuelle. Elle ouvre le droit de participer à une séance hebdomadaire (ou plusieurs selon votre engagement) encadrée par un éducateur diplômé. Cette adhésion ne garantit pas un nombre de séances prédéterminées par an (qui est variable selon les jours fériés et fermetures exceptionnelles de piscine) mais uniquement une périodicité de fréquentation correspondant à l'année scolaire (de septembre à juin). L'USSE ne rembourse donc pas les séances non effectuées.

- **5) Niveaux des anciens adhérents de l'école de natation** : vous pourrez trouver un document joint sur le site qui récapitule par ordre alphabétique, le niveau de chaque enfant de l'école de natation et les conseils des MNS concernant le groupe le plus adapté à celui-ci.

#### **Attention Important !**

**1) Le nombre d'enfants dans chaque groupe étant limité, s'il advenait que vous inscriviez votre enfant dans un groupe déjà plein, nous vous préviendrions par mail immédiatement. Vous aurez alors le choix entre changer de groupe ou annuler l'inscription. Si vous n'avez pas de nouvelles de notre part, l'inscription est acceptée à l'horaire demandé. Nous n'enverrons pas de récépissé d'inscription, le simple respect des consignes (envoi à la bonne adresse ou transmission aux bonnes personnes) devrait nous assurer à tous l'absence d'erreur.**

#### **V – Inscriptions des Nouveaux et réinscriptions des retardataires**

- \* **Le mercredi 5 septembre 2018 au Foyer de USSE (2 rue des Brioux) de 14h à 19h.**
- \* **Samedi 8 septembre 2018 : de 14 H à 17 H lors de la journée des Associations.**

Au-delà de cette date, il conviendra de contacter Johny Macaire par Mail : [johnymacaire@cegetel.net](mailto:johnymacaire@cegetel.net) afin de connaître les créneaux restants disponibles.

Les anciens adhérents n'ayant pas rendu leur dossier au plus tard le 1 juillet 2018 minuit pourront alors le ramener pendant les horaires de permanence en septembre. Ils ne bénéficieront plus de leur priorité d'accès aux créneaux.

Toute réinscription reçue **après le 1 juillet 2018** sera considérée comme reçue le 5 septembre et **perdra donc son caractère prioritaire.**

**Fiche d'inscription** : elles pourront être téléchargées sur le site du club ainsi que tous les **documents spécifiques désirés**

**Une fois ce règlement lu, merci de le garder précieusement et de signer la fiche d'inscription.**